

International – La FAO note une hausse des « incidents économiques » liés aux OGM

Par Christophe NOISETTE

Publié le 14/03/2014



Le 12 mars 2014, l'organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a publié un rapport qui montre que *« l'intensification des cultures génétiquement modifiées de par le monde a donné lieu à une augmentation d'incidents liés à la présence d'OGM en faible quantité dans les denrées alimentaires et aliments pour animaux faisant l'objet d'échanges internationaux »*. Mais encore ?

Ce que la FAO nomme « incidents », ce sont des cargaisons qui sont refusées dans les ports du fait de la présence de variétés génétiquement modifiées non autorisées dans le pays importateur. Les cargaisons sont alors détruites... ou réexpédiées. Selon Renata Clarke, en charge de cette enquête pour la FAO, *« le nombre d'incidents est minime par rapport aux millions de tonnes de produits destinés à l'alimentation humaine et animale échangés dans le monde chaque jour. Cependant, les interruptions des échanges commerciaux peuvent s'avérer extrêmement coûteuses, et face à la hausse de la fréquence de ces épisodes, la FAO a décidé de conduire cette enquête et de convoquer une consultation technique pour entamer un dialogue entre les pays »*.

Concrètement, selon sa propre enquête à laquelle ont répondu 75 États sur 193, la FAO révèle « *198 incidents de faibles quantités d'OGM décelées dans des cultures non OGM entre 2002 et 2012* », avec une accélération au cours des dernières années, car près de 70 % des incidents (soit 138) ont été identifiés entre 2009 et 2012. La FAO épingle principalement trois pays : les États-Unis, le Canada et la Chine et quatre espèces : le lin, le riz, le maïs et la papaye.

« 17 pays ne disposent d'aucune réglementation en matière d'OGM »

Cette enquête a aussi permis de faire un état des lieux des législations nationales. La FAO précise que « *17 pays ne disposent d'aucune réglementation en matière d'OGM* », que « *55 pays ont des politiques de tolérance zéro pour les espèces végétales génétiquement modifiées non autorisées* » et que « *38 pays considèrent les différentes politiques sur les OGM existant entre les partenaires commerciaux comme un facteur important de risque constitué par la présence de faibles quantités d'OGM dans certains aliments faisant l'objet d'échanges internationaux* ». Enfin, dernier résultat important à mettre en exergue : la FAO signale que « *la plupart des pays n'ont pas encore mis en place de politiques, législations ou règlements généralement applicables à la présence d'OGM en faible quantité* ». D'ailleurs, « *37 pays sur 75 ont répondu qu'ils avaient une capacité médiocre, voire nulle, de détection des OGM, c'est-à-dire qu'ils ne disposent pas de laboratoires, de techniciens et de matériels adaptés* », et ces pays ont alors demandé à la FAO de les aider à améliorer leur capacité de détection.

La FAO souligne que « *les traces de cultures génétiquement modifiées se mélangent accidentellement avec des cultures alimentaires ou fourragères non OGM durant les phases de production (par exemple, l'essai en plein champ d'une culture OGM à proximité d'un champ sans OGM), de transformation, de conditionnement, de stockage et de transport* ». La coexistence des filières OGM et non OGM est une fois de plus mise à mal par cette enquête.

La FAO a annoncé, immédiatement, qu'une consultation technique sera organisée, à Rome, les 20 et 21 mars, consacrée aux aspects économiques de la présence de ces OGM non autorisés. Si la FAO entend « *analyser l'ampleur et la nature des problèmes occasionnés par les cargaisons contaminées* », elle ne se prononcera pas « *sur les avantages et inconvénients des cultures génétiquement modifiées* ».

Cette enquête sera utilisée par les partisans et les détracteurs des plantes transgéniques... Pour les premiers, il faudra reprendre le travail d'harmonisation et de synchronisation des autorisations des plantes génétiquement modifiées (PGM) au niveau mondial, un travail commencé dès 2008 au sein du Codex alimentarius [1] (dont le secrétariat est partagé entre la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)). La Commission européenne, elle-même, avait organisé des discussions entre les États membres et avec ses partenaires économiques pour établir des solutions techniques afin de tolérer des OGM non autorisés mais ayant reçu un aval dans le pays exportateur... La FAO rappelle que « *la notion de "faible quantité" n'est définie ni quantifiée par aucune réglementation internationale, et son interprétation est donc laissée à la discrétion des pays* ». Les débats promettent d'être tendus... En effet, d'autres pays considèrent que la multiplication des incidents montre une fois de plus l'impossibilité d'une filière « OGM » étanche, et prônent donc un arrêt des cultures transgéniques.

[1] [Eric MEUNIER, « CODEX ALIMENTARIUS - Les faibles contaminations par des PGM bientôt légales dans l'UE ? », Inf'OGM, 4 juillet 2008](#)